



“BÂTIR ENSEMBLE”

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 19 avril 2022 à 19h30, en présentiel, au 309 4^{ème} Avenue à Saint-Paul-de-Montminy

Sont présents : Madame Marie-Hélène Pilote et Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau et Jean-François Mayrand sous la présidence du maire monsieur Alain Talbot.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : Monsieur Serge A. Lavoie

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire déclare la séance spéciale ouverte.

2022-04-19-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de la secrétaire de réunion
4. Travaux du ponceau du 5^{ème} Rang
5. Demande de permis de lotissement du lot original 6 157 319
6. Période de questions
7. Levée de la séance

3. Nomination de la secrétaire de réunion

Non requis.

2022-04-19-02 : TRAVAUX DU PONCEAU DU 5^{ÈME} RANG

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'un projet RIRL subventionné à 90% pour la réfection de la Route Sirois et du 5^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des travaux de ce projet sont réalisés;

CONSIDÉRANT QU' il reste un montant estimé à 200 000\$ versus le montant approuvé par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a accepté l'ajout d'un ponceau supplémentaire situé dans le 5^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a également accepté le nouvel échéancier pour situer la fin des travaux à la mi-septembre;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises JR Morin inc. pour l'ajout de ce ponceau;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu :

- D'accepter la soumission des Entreprises JR Morin inc. au montant de 187 927.79\$ (taxes incluses) pour le remplacement du ponceau situé dans le 5^{ème} Rang et conditionnellement à ce que les travaux soient terminés pour le 16 septembre 2022;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-19-03 : DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 6 157 319

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement présentée pour le lot numéro original 6 157 319 créant ainsi trois lots portant les numéros 6 506 109 à 6 506 111 incluant la création d'une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE la création des rues privées doit être approuvée par le conseil municipal sur recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle rue créée, sans issue, est pourvue à son extrémité d'un diamètre rencontrant les critères de l'article 4.1.5.2 du *Règlement 2021-02 Modifiant les règlements de zonage, de construction et de lotissement*;

CONSIDÉRANT QUE la largeur et la superficie des lots créés respectent le règlement de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil Consultatif en Urbanisme (CCU);

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu :

- D'accepter la demande de lotissement du lot 6 157 319 créant ainsi trois lots portant les numéros 6 506 109 à 6 506 111 incluant la création d'une rue privée;
- De rappeler au demandeur que toutes rues privées doivent être entretenues en été et en hiver par son propriétaire;
- De rappeler au demandeur que les rues privées doivent avoir un dégagement permettant l'accès aux véhicules d'urgence;
- De rappeler également au demandeur que les véhicules pour les matières résiduelles (vidanges et recyclables) ne circulent pas sur les rues et chemins privés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions portant sur la réfection du ponceau du 5^{ème} Rang et sur la couverture du service incendie versus les assurances sont adressées par des citoyens.

2022-04-19-04 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de lever l'assemblée à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en lien avec l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe. Déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 19 avril 2022

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance tenue le 03 mai 2022